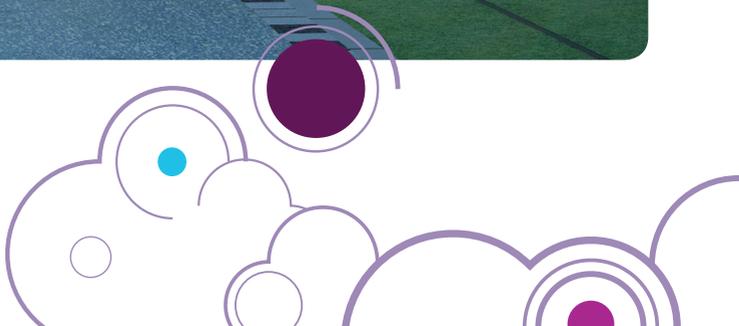


LE GUIDE DES RIVERAINS
PROFESSIONNELS
TRAMWAY ANNEMASSE - GENÈVE



ÉDITO DU PRÉSIDENT D'ANNEMASSE AGGLO

© Lucien Fortunati



Depuis février 2013, Annemasse Agglo a engagé d'importants projets de développement et d'infrastructures visant à renforcer l'attractivité et le dynamisme économique de son territoire.

Parmi ces projets, le prolongement de la ligne 12 du tramway genevois viendra compléter le dispositif de mobilité constitué du Tango, du Léman Express, de la Voie Verte et des P+R. Ces nouveaux modes de transport en commun permettront une desserte performante des quartiers les plus denses de l'agglomération. Ils faciliteront les déplacements sur l'ensemble du territoire et constitueront un vecteur important d'aménagement et de valorisation des quartiers traversés.

Ces projets profiteront à tous et, d'ici là, nous avons souhaité mettre tout en œuvre pour réduire au maximum les nuisances pour les professionnels riverains des chantiers.

Avec l'expérience des travaux du Tango, nous avons renforcé le dispositif d'accompagnement économique en travaillant encore plus étroitement avec l'ensemble de nos partenaires (État, Chambres Consulaires, Maison de l'Économie et du Développement, Unions Commerciales, etc.).

Vous trouverez dans ce « **Guide des Riverains Professionnels** » l'ensemble des dispositifs et contacts que vous pourrez activer face aux difficultés et nuisances rencontrées.

Nous prenons également les 4 engagements forts suivants pour vous accompagner dans cette période délicate afin de faire en sorte que vos activités et vos salariés puissent profiter de la transformation de notre agglomération.

1. Fournir une information efficace à tous les chefs d'entreprises.
2. Proposer un accompagnement économique personnalisé, gratuit, coordonné et confidentiel.
3. Réparer une partie des préjudices économiques via la mise en place d'une Commission d'Indemnisation à l'Amiable pour le projet de Tramway.
4. Soutenir les animations et dispositifs de communication destinés à maintenir des flux commerciaux.

Je me permets également d'insister sur quelques conseils issus de notre expérience des précédents chantiers s'étant déroulés sur l'agglomération et qui vous permettront de rebondir dans un environnement urbain renouvelé :

1. **ANTICIPEZ** et **MESUREZ** votre activité au quotidien (indicateurs, tableau de bord)
2. **Faites-vous ACCOMPAGNER** par vos conseils privés et/ou l'accompagnement mis en place spécialement pour la gestion de ces travaux.

Bonne lecture.

Christian Dupessey

Président d'Annemasse Agglo

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS TECHNIQUES ET/OU FINANCIÈRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU TRAMWAY ?

CE GUIDE PROPOSE :

- Une solution et des réponses adaptées pour chaque entreprise
- L'ensemble des dispositifs que vous pouvez mobiliser
- Les coordonnées de vos différents interlocuteurs

SOMMAIRE

1



Comment vous informer pendant les travaux ?

p 5

2



Un accompagnement au plus proche des chefs d'entreprises

p 11

3



La Commission d'Indemnisation à l'Amiable

p 22

4



Un soutien pour l'animation commerciale

p 24

5



Le tram d'Annemasse - Genève

p 27

COMMENT VOUS INFORMER PENDANT LES TRAVAUX ?

1.1 Où trouver l'information ?

Sur Internet :

www.tram-annemasse-geneve.fr

Par téléphone :

Contactez l'équipe projet tramway :
04 50 87 99 99

Par mail :

info-tram@annemasse-agglo.fr

Par courrier :

Annemasse Agglo,
Monsieur le Président - 11 avenue Emile Zola
BP 225 - 74105 ANNEMASSE Cedex

De plus, des réunions publiques spécifiques pour les riverains professionnels sont organisées à chaque phase majeure du chantier. Les invitations vous sont adressées par courrier, mail ou SMS.

Enfin, des plaquettes d'information vous seront distribuées avant chaque nouvelle phase de chantier !



1.2 Vivre au mieux le temps du chantier

COMMENT CIRCULER, COMMENT SE GARER ?



→ À PIED OU EN VÉLO

Les équipes chantier essayeront de garantir une accessibilité permanente aux commerces et propriétés riveraines des chantiers.

Suivez les indications, les jalonnements !



→ EN BUS

Le réseau de Bus s'adapte en permanence aux chantiers.

Retrouvez les informations sur www.reseau-tac.fr, au 0 800 00 19 53 ou via l'application à télécharger sur le site internet.

Nouvelle application Appli TAC

Pour calculer votre itinéraire le plus direct, pour connaître vos horaires de bus en temps réel.

Disponible sur les plateformes apple store et android.

Téléchargez l'Appli qui fait voyager !

TAC stpg

Disponible sur l'App Store

APPLI ANDROÏDE SUR Google Play

“DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES NÉGOCIÉS PAR ANNEMASSE AGGLO ET VOS UNIONS COMMERCIALES POUR FIDÉLISER VOS CLIENTS !”



> La Carte Elit

Un partenariat gratuit entre le commerce et le réseau TAC ! Des privilèges pour les abonnés des transports en commun ! Des publicités régulières pour les soldes et les principales fêtes commerciales (Saint Valentin, tickets gagnants, etc.).

Plus d'infos : www.reseau-tac.fr

Contact : Aurélie MAUGEY
aurelie.maugey@ratpdev.com

> L'opération « J'ai un ticket avec mon commerçant »

Des tickets bus gratuits ou à tarif préférentiel pour vos clients, sans avance de trésorerie !





→ EN VOITURE

De nombreux parkings existent sur l'agglomération, à proximité de toutes les zones de commerces.

Pour le stationnement à Annemasse, plus besoin de chercher un horodateur, **avec Timo, payez depuis votre mobile !**



Plus d'infos : http://www.sags.fr/villes_services/timo_ticket-mobile.php

Tél SAGS : 04 50 83 31 75

Et n'oubliez pas les abonnements et la carte privilège SAGS.

> Les Tickets Parkings SAGS :



Des tickets parkings cumulables à offrir à vos clients !

À un tarif préférentiel pour les commerçants. Un dispositif rendu possible grâce à la Ville d'Annemasse et SAGS.

Contact : Annemasse Commerces

06 74 06 88 11

contact@annemasse-commerces.fr

SAGS - Raymond Chevallay

Parking Libération

04 50 83 31 75

> Comment se garer ?

Les engagements d'Annemasse Agglo :

- Maintenir l'accessibilité automobile en quasi permanence.
- Maintenir au moins un sens de circulation.
- Maintenir / retrouver des poches de stationnement.



**Secteur
Douane - Gaillard**



**Secteur
Ambilly - Annemasse**

→ LA SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Les principes retenus :



Signalétiques commerciale de proximité



Signalétiques d'entrée d'agglomération et de centre-ville



Signalétique de jalonement visant à séparer les flux de transit des véhicules qui ont besoin d'accéder au centre-ville.



Affiches explicatives Info-travaux à proximité des chantiers.

Pour faire face aux difficultés liées aux travaux, Annemasse Agglo s'est donnée les moyens pour vous proposer :

- **un dispositif de sensibilisation et d'information** sur les mesures à mettre en œuvre en période de difficultés économiques ;
- **un accompagnement personnalisé, gratuit, coordonné et confidentiel** en partenariat avec les Chambres Consulaires, la Maison de l'Economie et du Développement, les services de l'Etat et les trois communes d'Ambilly, Annemasse et Gaillard.

Par ailleurs, du fait du caractère exceptionnel de ces travaux, Annemasse Agglo a mis en place, à titre dérogatoire, une Commission d'Indemnisation à l'Amiable pour ce projet de Tramway (CIAT).

2.1 Des ateliers collectifs pour sensibiliser les riverains-pro aux actions à mener en période de travaux.

Les partenaires d'Annemasse Agglo (MED, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie et Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie) vous proposent différents types d'ateliers :

→ Atelier « communication »

Insister sur la nécessité de communiquer auprès des clients, avant, pendant et après les travaux. Focus sur l'importance de la communication digitale.

→ Atelier « gestion de l'entreprise »

Insister sur la nécessité d'une gestion optimisée pour :

- **Sécuriser son activité** pendant une période de baisse de chiffre d'affaires (gestion de trésorerie, ...)
- **Mettre en place des indicateurs**, notamment par la négociation de ses dettes.

→ Atelier « ressources humaines »

Accompagner les entreprises dans la professionnalisation et l'évolution de leurs pratiques en matière de ressources humaines (élaboration d'une stratégie RH, recrutement, management, gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, organisation du travail, etc.)

→ Forum « anticiper et gérer les difficultés »

Avec les partenaires du dispositif d'appui aux entreprises : Urssaf, Régime Social des Indépendant, Pôle Emploi, Service des Impôts des Entreprises, Direccte UT74, ce forum permettra d'approfondir les différentes mesures et dispositifs pouvant être sollicités.

→ Ateliers commerçants par quartier

Pour aborder les questions de livraison, de stationnement, l'aménagement définitif du projet, les animations ou communication collectives, etc. L'ensemble de ces ateliers permettra également de proposer ou de construire des formations pour les professionnels qui souhaiteraient aller plus loin.



2.2 Un accompagnement économique personnalisé, gratuit, coordonné et confidentiel pour les riverains professionnels des travaux.

Contactez l'info-Tram au **04 50 87 99 99** pour demander un rendez-vous.

Les partenaires du dispositif d'accompagnement économique :



→ **Accompagnement économique :**

M. Frédéric MARTIN - martin@med74.fr

→ **Immobilier d'entreprise :**

recherche ou vente de locaux commerciaux
Mme Catherine RALAMBOFIRINGA
ralambofiringa@med74.fr

MED - 13, avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE
04 50 87 09 87 - secretariat@med74.fr



→ **Accompagnement des entreprises en difficulté :**

Mme Danielle MEUNIER
CCI 74 - 5 rue du 27^{ème} BCA - CS 62072
74011 Annecy Cedex
04 50 33 72 00
dmeunier@haute-savoie.cci.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Haute-Savoie

→ **Accompagnement des activités alimentaires :**

Mme Catherine VERT - 04 50 23 92 43
catherine.vert@cma-74.fr

→ **Accompagnement des activités non alimentaires :**

M. Marc ROUVIER - 04 50 23 92 52
marc.rouvier@cma-74.fr
CMA 74 - 28, avenue de France - BP 2015
74011 ANNECY Cedex - 04 50 23 92 22

Un dispositif spécifique proposé par la CMA :

→ **Actions de conseils** : mise en place d'un tableau de bord simple sur les axes comptables (CA, BFR, Trésorerie) afin de pouvoir identifier / alerter les situations tendues + orientation pour les entreprises en difficulté vers les différents dispositifs d'accompagnement économique et les aides directes FISAC.

→ **Diagnostic** : situation de l'entreprise à 360° avec la réalisation éventuellement d'une étude de marché, les tendances de l'activité, la situation financière, la stratégie commerciale, la problématique juridique dont bail commercial, etc.

→ **Accompagnement** : prestations d'accompagnement sur les problématiques suivantes :

- Commercial
- Stratégie
- Transmission/reprise
- RH
- Sectoriel, accessibilité, hygiène et sécurité alimentaire...

Le financement de ce dispositif est pris en charge intégralement par Annemasse Agglo, la CMA et les fonds FISAC.

PENSEZ AUSSI

au soutien que peuvent vous apporter vos **structures professionnelles**
(CPGME - Tél. 04 50 52 41 52 /
Fédération des cafetiers, hôteliers,
restaurateurs de Haute-Savoie -
Tél. 04 50 45 15 27)

Et/ou vos conseils privés
(experts-comptables, juristes, etc.) !

Sur ce point, Annemasse Agglo s'est rapproché de l'ordre des experts comptables et des informations de sensibilisation aux travaux Tramway ont été adressées à l'ensemble des experts-comptables de Haute-Savoie.

2.3 Vous n'êtes pas seuls, vous n'êtes pas sans ressources !

Tous les dispositifs opérationnels pour vous accompagner !

Une nécessité : ANTICIPER les difficultés et CONNAITRE précisément son activité !

RH - DROIT SOCIAL → Voir p. 17

DIRECCTE et/ou MED /CMA

- Recours à l'activité partielle (chômage partiel) pour éviter des licenciements, limiter la baisse de rémunération des salariés, etc.
- Recours aux formations sur la gestion des ressources humaines pour vous-même ou vos salariés (Appui Conseil RH, FNE Formation, VAE, etc.)

VOLET FISCAL → Voir p. 19

Service des Impôts des Entreprises

Remises ou modération des impôts directs.

VOLET SOCIAL → Voir p. 19

RSI / URSAFF

- Report et/ou mise en place d'un échancier de paiement.
- Remise des majorations de retard.
- Fonds social permettant d'obtenir une prise en charge partielle ou totale des cotisations voire un soutien financier.

VOLET BANCAIRE → Voir p. 20

Médiation bancaire

Pour obtenir un prêt, obtenir une indulgence sur des agios, etc.

CICE

Le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi permet de réaliser une économie d'impôts substantielle.

COMMISSION DES CHEFS DE SERVICES FINANCIERS → Voir p. 18

Pour obtenir un plan global de règlement des dettes fiscales et sociales.

OUTILS JURIDIQUES

parfois opportuns avant la cessation

- Mandat Ad Hoc

ou en cas de cessation de paiement :

- Conciliation
- Procédure de sauvegarde
- Redressement judiciaire
- Liquidation judiciaire



NÉGOCIEZ AVEC VOS PARTENAIRES PRIVÉS !

Banque, bailleur, fournisseurs, électricité, produits ou services, etc.

UNE COMMISSION D'INDEMNISATION À L'AMIABLE POUR LE PROJET DE TRAMWAY ANNEMASSE GENEVE (CIAT)

→ Voir p. 22

Pour éventuellement compenser une partie des pertes d'activité.

2.4 Un accompagnement spécifique sur le volet emploi formation

→ APPUI CONSEIL RH POUR LES TPE-PME

L'Etat et ses partenaires locaux animent un dispositif visant à faciliter l'accès des TPE-PME à un appui-conseil sur le volet des ressources humaines. Ces prestations de conseil peuvent être prises en charge jusqu'à 50 ou 100% selon les cas et doivent permettre d'aider l'entreprise à repérer les axes d'amélioration de sa gestion des ressources humaines, de construire des outils et un plan d'actions partagés par les acteurs de l'entreprise.

- **Plus d'information sur le site internet :**
- www.tram-annemasse-geneve.fr/documentation-professionnels
- Mme Béatrice LAUR, Chargée de Développement de l'Emploi et des Territoires
- Bassin du Genevois Haut Savoyard
- UD 74 - DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes
- 04 50 88 28 39 / 06 30 09 82 28 / beatrice.laur@direccte.gouv.fr

Des dispositifs à l'attention des salariés sont également disponibles (Information sur la formation et l'emploi : Cité des Métiers du Grand Genève, centre associé d'Annemasse - 04 50 87 09 87, Plate-forme de sécurisation des Parcours Professionnels, Validation des Acquis de l'Expérience, etc.).

→ LE RECOURS À L'ACTIVITÉ PARTIELLE

L'indemnité d'activité partielle constitue une aide financière destinée à compenser une partie de la rémunération versée aux salariés des entreprises contraintes de réduire, ou de suspendre temporairement leur activité de manière exceptionnelle et imprévisible, afin d'éviter des licenciements et limiter la baisse de rémunération de ses salariés.

- **Plus d'information sur le site internet :**
- www.tram-annemasse-geneve.fr/documentation-professionnels
- Accédez au simulateur permettant d'estimer l'aide de l'Etat depuis cette adresse :
- <http://www.simulateurap.emploi.gouv.fr>
- Effectuez vos démarches directement en ligne sur le portail
- <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

→ FORMATION (FNE FORMATION)

Le FNE Formation est un dispositif visant à soutenir la formation des salariés les plus fragilisés dans leur emploi en incitant les entreprises à :

- accompagner les réductions d'horaires de travail destinées à préserver les emplois menacés, en alternative à l'activité partielle.

- mettre en œuvre, en cas de menace de licenciements économiques, des actions favorisant le reclassement des salariés.

• **Plus d'information sur le site internet :**

• www.tram-annemasse-geneve.fr/documentation-professionnels

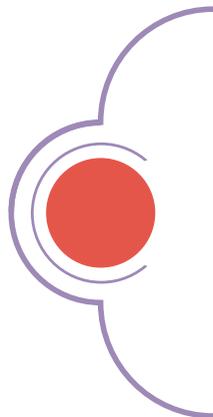
• UD 74 - DIRECCTE - Mme Isabelle LISI

• Tél. 04 50 88 28 84 - Isabelle.lisi@direccte.gouv.fr

• 48 av de la République Fax. 04 50 88 29 02

• BP 9001 - 74990 ANNECY CEDEX 9

• <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Haute-Savoie>



2.5 Des mesures fiscales ou sociales

→ UNE PORTE D'ENTRÉE SIMPLIFIÉE EN CAS DE DETTES PUBLIQUES

> La Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF)

Si l'entreprise rencontre des difficultés à payer une multiplicité de dettes publiques, elle peut saisir la CCSF qui rassemble des représentants de la Direction départementale des Finances publiques, de l'URSSAF, du Pôle Emploi, du RSI... et qui peut proposer un étalement des dettes.

Important : La CCSF se propose de communiquer les demandes d'échelonnement de dettes publiques aux administrations citées ci-dessus (voir formulaire dédié sur www.annemasse-agglo/riverains-pro).

Pourquoi solliciter un plan de règlement auprès de la CCSF ?

- L'échéancier est accordé suite à une décision prise à l'unanimité des membres composant la CCSF. La saisine de la CCSF entraîne la suspension des poursuites engagées. L'échéancier éventuellement accordé prévoit une durée unique pour l'ensemble des dettes concernées.
- La Commission peut octroyer un plan de règlement sur une durée plus longue que celle que chaque créancier pris individuellement est en mesure de consentir. En tout état de cause, cette durée ne peut excéder 36 mois. Au-delà, les difficultés des entreprises sont alors trop avérées et nécessitent un accompagnement judiciaire par le Tribunal de commerce (sauvegarde ou redressement judiciaire).
- Les informations détenues par la Commission restent strictement confidentielles ; aucune publication n'est effectuée auprès du greffe du tribunal.
- Le secrétariat de la CCSF devient l'interlocuteur privilégié de l'entreprise ou de son expert-comptable : chargé de collecter les données utiles à l'instruction du dossier, le secrétaire présente la situation de l'entreprise devant la Commission. Lorsque le plan est accordé, l'entreprise effectue chaque mois un virement unique auprès de la Direction départementale des finances publiques qui effectue la répartition entre les créanciers concernés au prorata de leurs créances.

- Le plan est conditionné au respect des échéances courantes ce qui permet à l'entreprise de retrouver une situation financière saine.
- Une remise automatique des majorations et pénalités est effectuée en fin de plan, sous réserve que celui-ci ait été correctement honoré jusqu'à son terme.

- Commission des Chefs de Services Financiers
- Mme Christelle BOMBAIL - Tél. 04 50 51 81 08
- christelle.bombail@dgfip.finances.gouv.fr
- Voir formulaire spécifique Tramway sur :
- www.tram-annemasse-geneve.fr/documentation-professionnels

→ LE VOLET FISCAL (SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES)

En contactant votre Service des Impôts des Entreprises le plus en amont possible, vous avez la possibilité d'obtenir, sous certaines conditions, un plan d'étalement de vos dettes fiscales et la remise des pénalités afférentes.

- Service des Impôts des Entreprises d'Annemasse
- 3, rue Marie Curie - BP529 - 74107 ANNEMASSE Cedex - Tél. 04 50 43 91 50

→ LE VOLET SOCIAL

> L'Urssaf

Si vous connaissez des difficultés, et avant la date d'exigibilité des cotisations, vous pouvez appeler votre correspondant pour éventuellement obtenir :

- La mise en place d'un échéancier de paiement.
- Le report du paiement.
- La remise des majorations de retard dues au délai de paiement (si les mesures de facilitation du paiement des charges ont été respectées).

- URSSAF de Haute-Savoie
- 2, rue Honoré de Balzac - Seynod - 74995 Annecy Cedex 9
- Tél. 04 50 88 46 46 - Fax. 04 50 67 87 82
- L'Urssaf met à votre service un numéro de téléphone dédié à l'accompagnement des entreprises en difficulté : 0821 0821 33 (Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30).

> Le Régime Social des Indépendants (RSI)

Le RSI peut vous accorder des délais de paiement, une remise partielle ou totale des majorations, mais également recalculer vos cotisations sur la base d'une estimation de vos revenus de l'année en cours.



Ces demandes doivent être formulées dans la mesure du possible avant l'échéance de paiement, pour éviter à l'assuré des procédures de recouvrement qui peuvent générer des frais supplémentaires, à sa charge.

Par ailleurs, le RSI dispose d'un fonds social permettant en cas de difficultés, d'obtenir à titre exceptionnel, une prise en charge partielle ou totale des cotisations voire un soutien financier.

- : RSI ALPES Site annexe (Annecy) - 38 avenue des Iles - 74 000 Annecy
- : Tél. Prestations & services : 36 48 - Cotisations : 36 98 ou 04 76 63 63 63 (Du lundi
- : au vendredi, 8h30 - 16h30) - Fax. 04 50 67 70 97
- : <https://www.rsi.fr/zoom/difficultes-pour-payer-les-cotisations.html>
- : Accueil sur rendez-vous les mardis après-midi, mercredis après-midi, jeudis toute la
- : journée et vendredis après-midi.
- : Permanences mensuelles à Annemasse (Maison des Associations, Complexe Martin
- : Luther King, rue Dr Francis Baud).

→ LE VOLET BANCAIRE

> Le Médiateur du Crédit

Le Médiateur du Crédit est accessible aux entreprises commerciales, artisanales, industrielles et professions libérales qui rencontrent une problématique de financement liée à une activité professionnelle, des difficultés d'assurance-crédit ou du fait de leur insuffisance de fonds propres.

Objectif

Le Médiateur a pour mission d'accompagner l'entreprise rencontrant des problèmes de trésorerie ou de financement et de veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre des plans de soutien à l'économie. Il intervient personnellement lorsque les recours habituels entre l'entreprise et son (ses) organisme(s) bancaire(s) ont été épuisés et se sont révélés infructueux.

Comment fait-on ?

Nécessité de s'adresser de préférence auprès des tiers de confiance de la médiation en Haute-Savoie. Ce dispositif est à la seule initiative du dirigeant d'entreprise.

<http://www.economie.gouv.fr/mediateurcredit>

Les référents auprès du Médiateur du crédit :

- : Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
- : Tél. 04 50 23 92 22
- : Chambre de Commerces et d'Industries :
- : Mme Danielle MEUNIER - Tél. 04 50 33 72 70 - dmeunier@haute-savoie.cci.fr
- : CPME 74 : M. André FALCOMATA - Tél. 04 50 52 41 52

> CICE

Le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (<http://www.economie.gouv.fr/pacte-responsabilite/cice/detail>) permet de réaliser une économie d'impôts substantielle.

Pour en bénéficier : faites évaluer le montant de votre CICE par votre expert-comptable, puis déposez votre demande d'avance sur : <http://cice.bpifrance.fr/>

2.6 Quelques conseils essentiels : ANTICIPEZ les difficultés et MESUREZ votre activité !

- Informez-vous en amont sur la nature des travaux, le phasage et l'organisation du chantier ;
- Analysez la compatibilité des espaces publics avec l'exercice d'activités économiques : desserte, voirie, stationnement, aire de livraison, etc. ;
- N'hésitez pas à faire vos remarques sur l'environnement urbain de votre commerce : remise en état de la voirie lors des périodes de fêtes ou de soldes, renforcement de la signalétique commerciale, etc.

L'anticipation est le point majeur :

- Mesurez la santé financière de votre entreprise : tenez votre plan de trésorerie à jour, suivez précisément votre chiffre d'affaires, etc.
- Gérez vos achats : en fonction du planning des travaux, apportez une attention particulière aux achats à réaliser, "achetez moins" ;
- Gérez les prises de congés du personnel ;
- Négociez auprès de votre banque : rééchelonnez un prêt, reportez vos échéances, négociez de nouvelles lignes de crédit, etc.
- N'hésitez pas également à anticiper votre transmission pour céder dans les meilleures conditions possibles, à préparer votre retraite. Pour ce faire, les partenaires du dispositif d'accompagnement économique restent à votre entière disposition.

Faites appel aux subventions FISAC pour la rénovation de vos vitrines, la mise en accessibilité ou la sécurisation de vos points de vente : <http://www.annemasse-agglo.fr/fisac/aides-directes/>

2.7 Négociez avec vos partenaires privés

Vous pouvez solliciter auprès de vos créanciers privés des échelonnements de paiement. Contacter vos partenaires privés pour éviter toute action de recouvrement : la première démarche est à effectuer auprès de votre partenaire principal : votre banque.

Ne négligez pas les autres partenaires de l'entreprise que sont vos bailleurs ou vos fournisseurs : Electricité, Téléphonie, Produits ou services...

RÉPARER LES PRÉJUDICES COMMERCIAUX : LA COMMISSION D'INDEMNISATION À L'AMIABLE POUR LES PROJETS DE TRANSPORTS EN COMMUN (CIAT)

Le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo a souhaité la mise en œuvre d'une procédure amiable visant à indemniser une partie des pertes de chiffre d'affaires ayant touché les entreprises riveraines des travaux Tramway.

→ QUEL EST SON RÔLE ?

La CIAT d'Annemasse Agglo est un organe consultatif qui a pour objet :

- d'instruire les demandes d'indemnisation présentées par les riverains professionnels des chantiers,
- de formuler des propositions à Annemasse Agglo sur le caractère indemnisable ou non du préjudice et sur le montant de l'indemnisation.

→ QUI PEUT SAISIR LA CIAT ?

L'indemnisation est accordée aux commerçants, artisans, membres de professions libérales ou civiles et aux associations qui subissent ou ont subi des troubles sérieux et une diminution notable de leurs activités, liés directement aux travaux du Tramway.

→ QUEL PRÉJUDICE EST INDEMNISABLE ?

Par définition et selon la jurisprudence en vigueur, le préjudice n'est indemnisable que s'il est actuel et certain (pouvant être vérifié), direct (causés par les travaux spécifiques du Tramway) ; spécial (portant sur un dommage particulier), anormal et grave ; c'est-à-dire entraînant une diminution notable des activités commerciales excédant la part de gêne que les riverains de la voie publique sont tenus de supporter en contrepartie des aisances de voirie dont ils bénéficient en temps ordinaire.

→ QUI FAIT PARTIE DE LA CIAT ?

La commission est placée sous la Présidence d'un représentant du Tribunal Administratif de Grenoble. Elle a une composition équilibrée de 7 membres :

- 2 experts indépendants issus du Tribunal Administratif et de l'Ordre des Experts Comptables,
- 2 représentants du monde économique issus de la CCI74 et de la CMA74,
- 3 représentants élus d'Annemasse Agglo (et leurs suppléants).

Deux des représentants d'Annemasse Agglo ne font pas partie des communes touchées par les travaux du Tramway. Le troisième pourra être issu de la commune de l'entreprise étudiée, si la commune le souhaite.

Le fonctionnement de la CIAT



Objectif :
- de 4 mois
de la demande
au paiement

→ COMMENT PROCÉDER ?

Pour retirer le dossier de demande d'indemnisation et le règlement d'indemnisation merci de vous rendre sur www.tram-annemasse-geneve.fr/documentation-professionnels/ ou prendre contact avec le secrétariat de la CIAT.

- : Secrétariat de la CIAT
- : Annemasse Agglo
- : 11, avenue Emile Zola - BP 225 - 74105 ANNEMASSE Cedex
- : M. Rémi FOURNIER - Tél. 04 50 87 83 00 (Poste 2156)
- : remi.fournier@annemasse-agglo.fr

UN SOUTIEN POUR L'ANIMATION COMMERCIALE DES CENTRES-VILLES !

Afin d'encourager votre clientèle à fréquenter vos établissements en période de travaux, l'agglomération et les communes peuvent soutenir les initiatives de communication et d'événementiels des Unions Commerciales et des commerçants sur les secteurs les plus impactés.

Par ailleurs, n'oubliez pas de participer aux manifestations qui animent les centres-villes tout au long de l'année !

Les manifestations	Ambilly	Annemasse	Gaillard
Les marchés forains	Tous les mercredis et samedis matin, parking de la Martinière. <i>Organisation : commune d'Ambilly</i>	Tous les mardis et vendredis matin, Place Libération. <i>Organisation : service commerce Ville d'Annemasse</i>	Tous les samedis matin à Moëllesullaz. <i>Organisation : Ville de Gaillard</i>
Les fêtes de fin d'année	Marché de Noël	Bonjour l'Hiver - Marché de Noël <i>Organisation : service commerce Ville d'Annemasse</i>	
Les manifestations commerciales ou municipales	Ambilly en fête (Samedi 20 mai 2017) <i>Organisation : Ville d'Ambilly</i>	Fête du Commerce (3 ^{ème} samedi de Juin - samedi 24 juin 2017) Fête de l'automne (samedi 7 octobre 2017) <i>Organisation : Annemasse Commerces</i>	Fête du pain et vide-grenier (Dimanche 21 mai 2017) <i>Organisation : Ville de Gaillard</i>

Tous les évènements de l'Agglo !

Contact : Annemasse Tourisme - 04 50 95 07 10 - www.annemasse-tourisme.com

→ VOS UNIONS COMMERCIALES : DES ESPACES POUR DIALOGUER

Vos Unions Commerciales participent activement à la définition et à la mise en œuvre des programmes FISAC de l'Agglomération.

Fédérées au sein de **J'Aime Mon Agglo**, elles font remonter vos préoccupations, donnent leurs avis sur les Cahiers des Clauses Fonctionnelles de Chantiers, la tenue des chantiers, organisent différentes manifestations commerciales, etc. **Soutenez-les !**

Pour rappel, Annemasse Agglo est en capacité de soutenir les initiatives commerciales en termes de communication et d'évènementiel portées par des collectifs ou associations de commerçants, n'hésitez pas à faire appel à vos référents de quartier !



> Annemasse Commerces

Maison de l'Économie et Développement
Annemasse Commerces
13 rue Émile Zola - 6^e étage
74100 ANNEMASSE
Président : M. Jacques Vignuda
(Bijouterie Vignuda)
Réfèrent tramway :
Mme Françoise Puligny (La Papéthèque)
04 50 87 72 36 mardi et jeudi matin.
Sinon : contact@annemasse-commerces.fr



> Fédé des Groupements de commerçants de Haute-Savoie

Contact :
Résidence Le Matignon 9,
quater Avenue d'Albigny
74000 ANNECY
contact@fede74.com
04 50 45 35 47
www.fede74.com

> Vos référents commerçants pour le projet de tramway

Secteur Moëllésullaz Gaillard : M. Stéphane SANDOZ (Sandoz Optique)
Secteur Casino Gaillard : M. Thierry HERVOCHON (Jour de Fleuraison)
Secteur Ambilly / Croix d'Ambilly : M. Aurélien DROUX (Grande Pharmacie)
M. Jean-Luc HENNEAUX (IBIS Rouge)
Secteur Annemasse / rue du Parc : M. Jean-Jacques MOSNIER (La Boucherie)

Le rôle des référents : être les interlocuteurs privilégiés des équipes Tramway et de l'agglomération, faire remonter les difficultés que vous rencontreriez, être des relais d'information fiables.

Paroles de commerçants...

Françoise PULIGNY (La Papèthèque - Annemasse)
Référente d'Annemasse Commerces

" Les Unions Commerciales du territoire se félicitent des dispositifs d'information et d'accompagnement économique mis en place dans le cadre des travaux du tramway. Les efforts des différents partenaires vont permettre de proposer des solutions à l'ensemble des entreprises qui rencontreraient des difficultés causées par les travaux. C'est bien une mobilisation collective (des collectivités mais aussi des commerçants et de leurs conseils privés) qui permettra de passer cette période complexe pour le commerce de notre agglomération. Demain, avec un paysage urbain totalement requalifié, nous serons plus forts ! "



Thierry HERVOCHON (Jour de Fleuraison - Gaillard et Annemasse)

" Mes deux établissements, créés il y a plus de 15 ans se trouvent sur le trajet du futur tram. Ils sont concernés aussi bien par les travaux que par les modifications de circulation des rues. J'ai pu trouver depuis plus d'une année une écoute auprès des collectivités de l'agglomération pour travailler ensemble le projet et les aménagements prévus. Il me paraissait important qu'un chef d'entreprise prenne conscience que des projets urbains comme ceux-ci peuvent avoir un impact considérable sur son activité (pendant mais également après les travaux) : il faut anticiper ces évolutions que je souhaite positives à terme ! "



Stéphane SANDOZ (Optique SANDOZ - Gaillard)
et Pascale CARTIER (Rev/Video Concept - Gaillard)

" Le projet de tramway va considérablement renouveler le quartier de Moëllesulaz en permettant de fluidifier les circulations piétonnes. Malgré les inévitables évolutions de fréquentation, c'est une vraie opportunité de rénover le domaine public, de fournir des cheminements piétons pour nos clients. A nous de monter dans le projet de tramway pour proposer demain un quartier de Moëllesulaz toujours plus commerçant ! "

Page Facebook « Moil'Sul Aujourd'hui et Demain » :
<https://www.facebook.com/groups/moilsul/>



Jean-Jacques MOSNIER Restaurant La Boucherie (Annemasse)
et Jean-Luc HENNEAUX (IBIS Rouge - Ambilly)

" Nous sommes rassurés par les engagements de l'agglomération notamment en termes d'accessibilité pendant les travaux. L'Agglo demande en effet aux entreprises et ouvriers de maintenir les accessibilités piétonnes au moyen de rampes, de respecter des horaires de repas pour les établissements exploitants des terrasses ainsi que les périodes de fêtes et les principales dates commerciales. A terme également, une majorité d'établissements seront rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite. "

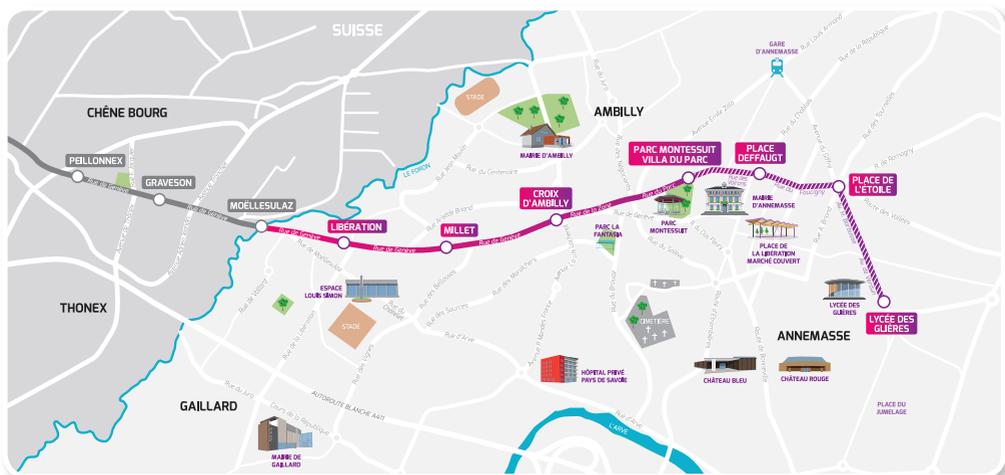


UN TRAMWAY POUR DESSERVIR LE CŒUR DU TERRITOIRE

→ UN PROJET DE TRAMWAY UNIQUE EN FRANCE

Le territoire de l'agglomération d'Annemasse s'ouvre à ce jour à une mutation incomparable à celle des autres communautés d'agglomération. À l'échelle transfrontalière, notre territoire s'anime et participe à la réalisation de grands projets de développement et d'infrastructures. Au sein même de l'agglomération, l'arrivée du Tramway représente non seulement l'effacement d'une frontière pour former avec Genève une même aire urbaine, mais aussi un moyen de transport, un vecteur d'aménagement et une solution d'amélioration du cadre de vie au sein des territoires traversés.

→ LE TRACÉ DU TRAM



→ QUELQUES CHIFFRES CLÉS DU TRAM



RAPIDITÉ

- de 7 min entre le Parc Montessuit
et la frontière suisse



CAPACITÉ

237 places



FRÉQUENCE ÉLEVÉE

1 tram toutes les 8 minutes



3,3 KM DE TRACÉ
de la frontière au
cœur d'Annemasse



20 MINUTES
entre le centre-ville
de Genève et le cœur
d'Annemasse



7 STATIONS
côté français



480 M
EN MOYENNE,
entre chaque station

INFO TRAM

Pour toute question technique ou économique

Contacts

04 50 87 99 99 - info-tram@annemasse-geneve.fr

Info Tram

Annemasse Agglo

11 avenue Emile Zola - 74100 Annemasse

Plus d'infos

www.tram-annemasse-geneve.fr



> Partenaires du dispositif d'accompagnement économique :



> Partenaires Financiers :

